

Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



Eau potable

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2010

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie	3
3) Conditions d'exploitation du service	3
4) Prestations assurées dans le cadre du service	4
5) Ressource en eau.....	5
6) Nombre d'abonnements.....	6
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical.....	6
8) Consommation par commune	7
9) Longueur du réseau	7
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
10) Fixation des tarifs en vigueur	8
11) Prix du service d'eau potable	8
12) La Facture d'eau (1).....	9
13) La Facture d'eau (2).....	10
14) La Facture d'eau (3).....	11
15) La Facture d'eau (4).....	12
16) La Facture d'eau (6).....	13
17) Recettes d'Exploitation	14
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	15
18) Qualité de l'eau.....	15
19) Protection des ressources en eau.....	15
20) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	16
21) Performance du réseau	16
22) Renouvellement des réseaux.....	17
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
23) Travaux réalisés au cours de l'exercice.....	18
24) Etat de la dette	18
25) Amortissements réalisés.....	18

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 27 collectivités représentant 72 communes qui forment le SMAEP 4B,

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2010 sont les suivantes :

La Production d'eau potable ;

La Distribution d'eau potable.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2010. Celui-ci concerne uniquement 13 communes qui sont les suivantes :

- Belleville
- Boisserolles
- Brûlain
- Chizé
- Fors
- Juscorps
- Les Fosses
- Le Vert
- Marigny
- Prissé la Charrière
- Saint Etienne le Cigogne
- Saint Romans des Champs
- Villiers en Bois

Cette compétence est exercée par le SMAEP 4B pour la première année.

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **6 395 (source INSEE)**

Nombre de compteurs : **3 016**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage et divisé en deux territoires. Cette configuration est due à la présence de deux contrats d'affermage pré-existants avant la création de ce service.

Territoire des anciens SIAEP des Fosses, de Belleville et du Vert :

Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2014.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	23/12/2008	Mise en œuvre de module radio sur les compteurs clients
2	26/02/2010	Intégration commune Belleville Boisserolles St Etienne la Cigogne et Le Vert Arrêt station pompage Availles sur Chizé

Territoire de la commune de Prissé la Charrière :

Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2001. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	24/03/2000	Transfert au contrat SAUR France
2	01/01/2004	Surcoût analytique lié à la prise en compte du décret 2001.1220 du 20 décembre 2004
3	01/01/2009	St Etienne la Cigogne et Le Vert Uniformisation du tarif au m3 pour tenir compte de l'article 57 de la LEMA
4	01/01/2010	Substitution de la commune de Prissé la Charrière par le SMAEP 4B dans le contrat qui la lie au fermier. Alimentation en eau potable de la commune par le SMAEP 4B

4) **Prestations assurées dans le cadre du service**

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des ouvrages de stockage,...
Travaux neufs	d'extensions de réseau, de dévoiement des réseaux.

5) Ressource en eau

a) Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2009 (m3)	Prélèvement 2010 (m3)	Variation 2009/2010	Observations
CHIZE / Pré de la Rivière: (Ancien et Nouveau)	130	382 900	423 695	10,65%	
CHIZE/Les Sources du Beth	10	4 950	0	-100,00%	Captage mis hors service au cours de l'année 2009
PRISSE LA CHARRIERE/La Fricaudière	15	46 813	46 900	0,19%	
Total des prélèvements (m3)		434 663	470 595	8,27%	

b) Importations d'eau

Import depuis	compteurs	Importés en 2009 (m3)	Importés en 2010 (m3)
SMAEP 4B-Les Renfermis	Belleville Boisseroles	68 300	55 900
SMAEP 4B-La RESE	Le Vert	6 855	6 590
SMAEP 4B-Sources du Perrault	Les Sanguinières	13 585	15 035
SMAEP 4B- Les Renfermis	Prissé	713	0
Total		89 453	77 525

c) Exportations

Export vers	Exportés en 2009	Exportés en 2010
Exportation vers CV SM DE PRODUCTION DES 4b	29 230	31 000
Exportation vers LAMBON	5 290	5 560
Total	34520	36 560

d) Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m3/j)	Production 2009 (m3)	Production 2010 (m3)	Variation 2009/2010	Observations
CHIZE/ Pré de la Rivière ancien: Le Puit	3 000	382 900	423 695	10,65%	Les travaux en cours permettront de séparer les volumes provenant de chaque captage
CHIZE/ Pré de la Rivière nouveau: Le Forage					
CHIZE/Les Sources du Beth Prélèvement en nappe d'accompagnement	100	13 585		-100,00%	
PRISSE/La Fricaudière		46 813	46 900	0,19%	

Les volumes produits sont les même que les volumes prélevés car le syndicat ne dispose pas comptage sur les eaux utilisées dans les procédés de production.

Les travaux en cours sur les captages de Chizé permettront de comptabiliser les volumes de service.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 886	3 016	4,50%
Nombre total d'abonnements	2 886	3 016	4,50%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Répartition des abonnés par commune

- Belleville	71
- Boisserolles	41
- Brûlain	321
- Chizé	412
- Fors	756
- Juscorps	153
- Le Vert	84
- Les Fosses	210
- Marigny	397
- Prissé-La-Charrière	306
- St Etienne la Cigogne	88
- St Romans des Champs	94
- Villiers en Bois	83
- Total des abonnés	3 016

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical

Volumes (m3)	2009	2010	Variation	Observations
Volume produit	434 663	470 595	8,27%	
Volume importé	89 453	77 525	-13,33%	Amélioration du rendement réseau sur le SIAEP de Belleville
Volume exporté	34 520	36 560	5,91%	
Volume total mis en distribution sur le territoire	489 596	511 560	4,49%	
Volume vendu aux abonnés domestiques	364 352	361 445	-0,80%	
Volume vendu aux abonnés non domestiques	18 788	18 037	-4,00%	
Volume total vendu aux abonnés	383 140	379 482	-0,95%	

8) Consommation par commune

Communes	Abonnés	Consommation	m3/abonne
Belleville	71	8 838	124,48
Boisserolles	41	9 144	223,02
Brûlain	321	47 049	146,57
Chizé	412	46 880	113,79
Fors	756	82 884	109,63
Juscorps	153	17 709	115,75
Le Vert	84	8 179	97,37
Les Fosses	210	31 054	147,88
Marigny	397	48 827	122,99
Prissé la Charrière	306	29 040	94,90
St Etienne la Cigogne	88	16 288	185,09
St Romans des Champs	94	18 367	195,39
Villiers en bois	83	15 223	183,41
Volume total vendu aux adhérents	3 016	379 482	125,82

9) Longueur du réseau

Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2010 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Brulain	Chemin des trois fermes	90
Fors	Rue de l'île Grelet	110
Prissé la Charrière	Le Grand Bousseau	80
Longueur Totale		280

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années:

	2008	2009	2010
Extension de réseau (ml)	180	560	280

Renouvellement de réseau

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2010 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Prissé la Charrière	Le Grand Bousseau	80
Marigny	Route du Péré	300
Longueur Totale		380

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Fixation des tarifs en vigueur

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
01/12/2009	Prix de l'eau 2010 - part syndicale (abonnement et m3) - à partir du 01/01/2010

- Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont définis dans le contrat d'affermage avec une actualisation annuelle également définie dans le même contrat.
- Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
- Le service est assujetti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement ;

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable :

	Descriptif	Ex-Fosses	Ex-Le Vert	Ex-Belleville
Collectivité	- Fixe par abonné	45,00	8,25	31,25
	- Variable par m3	0,73	0,65	0,60
Exploitant	- Fixe par abonné	35,39	35,39	35,39
	- Variable par m3	0,6957	0,6957	0,6957

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement. La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. Le second semestre est facturé au vu du relevé compteur.

- La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2010	1er janvier 2011
Brulain; Les Fosses; Le Vert	0,1340	0,2040
Chizé	0,2230	0,2550
Belleville, Boiserolles, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, St Etienne La Cigogne, Sr Romans des Champs, Villiers en Bois	0,1800	0,2480
Fors	0,3000	0,3100

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

12) La Facture d'eau (1)

Sur Brulain et Les Fosses

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	35,39	35,95	1,58%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6957	0,7067	1,58%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	45,00	47,00	4,44%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,7300	0,78	6,85%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0800	0,0800	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,1340	0,2040	52,24%
	TVA	5,5%	5,5%	

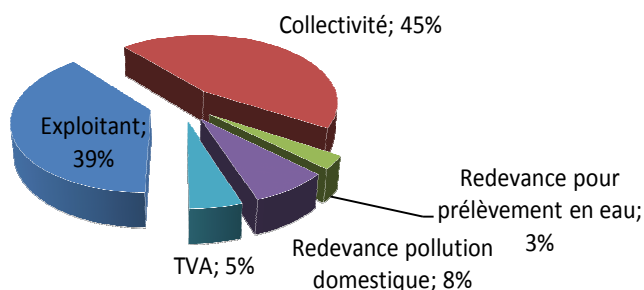
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	118,87	120,75	1,58%
Collectivité	132,60	140,60	6,03%
Redevance pour prélèvement en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pollution domestique	16,08	24,48	52,24%
TVA	15,24	16,25	6,60%
Total (TTC)	292,40	311,68	6,60%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,44 €	2,60 €
--	--------	--------

1er janvier 2011



13) **La Facture d'eau (2)**
Sur le Vert

Evolution du tarif de l'eau

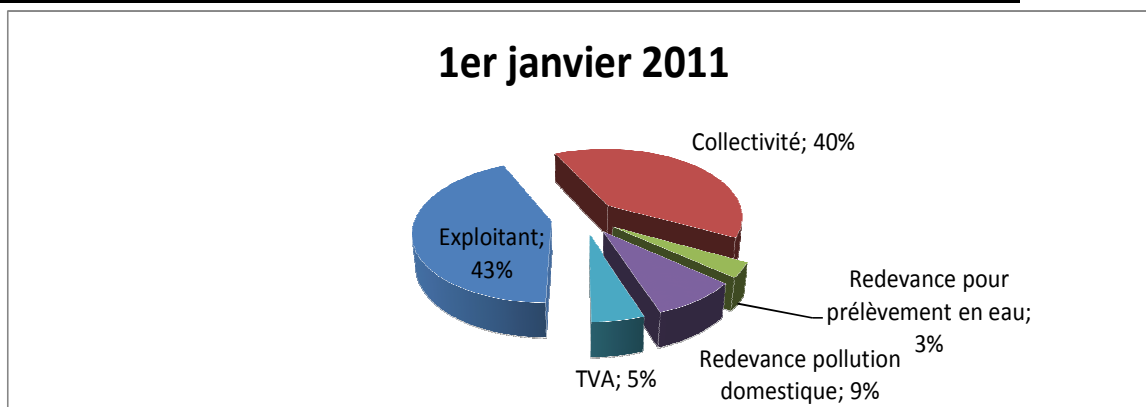
	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	35,39	35,95	1,58%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6957	0,7067	1,58%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	8,25	18,25	121,21%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6500	0,78	20,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,08	0,08	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,134	0,204	52,24%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	118,87	120,75	1,58%
Collectivité	86,25	111,85	29,68%
Redevance pour prélèvement en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pollution domestique	16,08	24,48	52,24%
TVA	12,69	14,67	15,55%
Total (TTC)	243,50	281,35	15,55%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,03 €	2,34 €
--	--------	--------



14) **La Facture d'eau (3)**
 Sur Belleville, Boisserolles, St Etienne-La Cigogne.

Evolution du tarif de l'eau

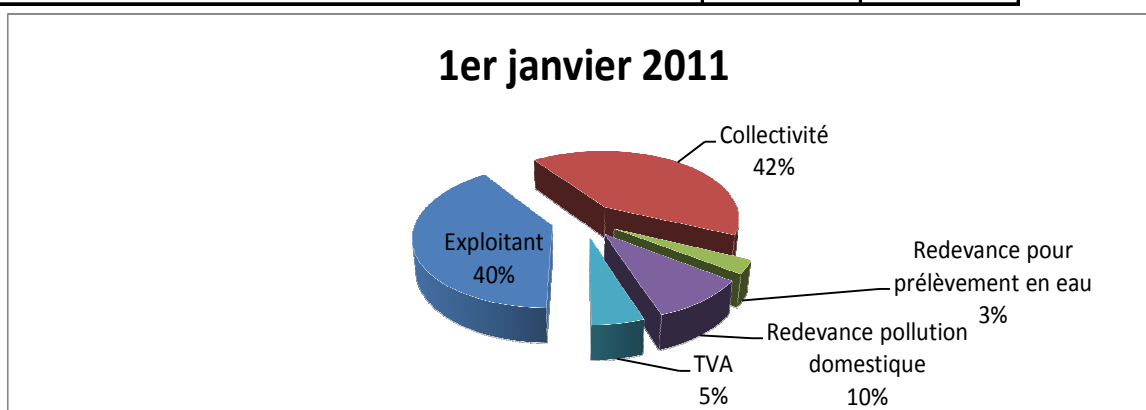
	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	35,39	35,95	1,58%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6957	0,7067	1,58%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	31,25	41,25	32,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6000	0,70	16,67%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,08	0,08	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,18	0,248	37,78%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	118,87	120,75	1,58%
Collectivité	103,25	125,25	21,31%
Redevance pour prélèvement en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pollution domestique	21,60	29,76	37,78%
TVA	13,93	15,70	12,65%
Total (TTC)	267,26	301,06	12,65%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,23 €	2,51 €
--	--------	--------



15) La Facture d'eau (4)

Sur Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

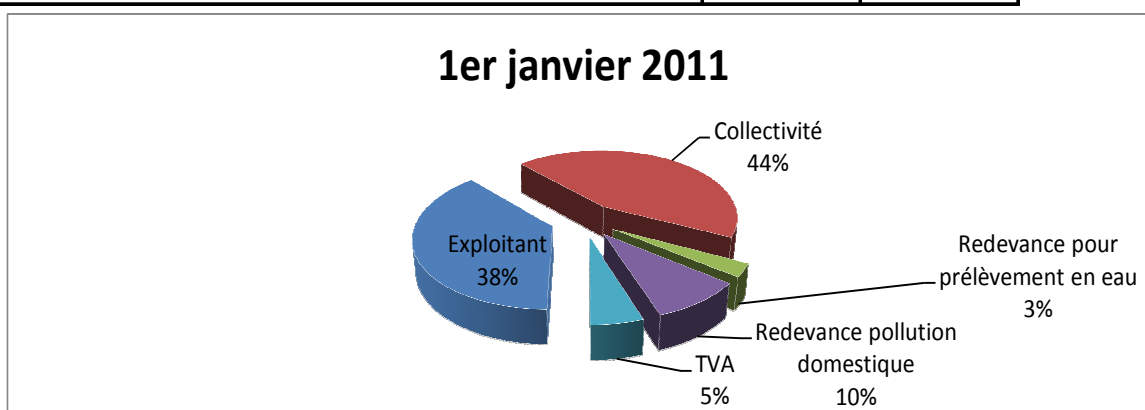
	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	35,39	35,95	1,58%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6957	0,7067	1,58%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	45,00	47	4,44%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,7300	0,78	6,85%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,08	0,08	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,18	0,248	37,78%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	118,87	120,75	1,58%
Collectivité	132,60	140,60	6,03%
Redevance pour prélèvement en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pollution domestique	21,60	29,76	37,78%
TVA	15,55	16,54	6,38%
Total (TTC)	298,22	317,25	6,38%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,49 €	2,64 €
--	--------	--------



16) La Facture d'eau (6)

Sur Fors.

Evolution du tarif de l'eau

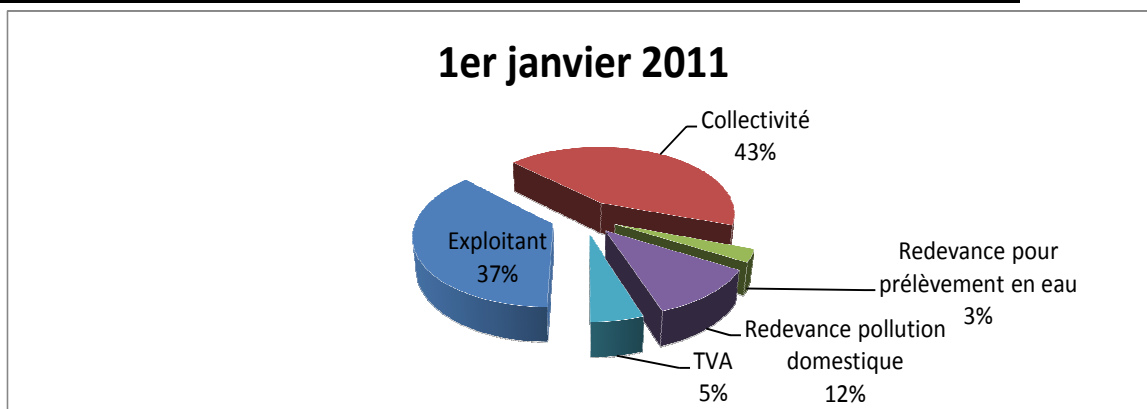
	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	35,39	35,95	1,58%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6957	0,7067	1,58%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	45,00	47	4,44%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,7300	0,78	6,85%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,08	0,08	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,30	0,31	3,33%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	118,87	120,75	1,58%
Collectivité	132,60	140,60	6,03%
Redevance pour prélèvement en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pollution domestique	36,00	37,20	3,33%
TVA	16,34	16,95	3,73%
Total (TTC)	313,41	325,10	3,73%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,61 €	2,71 €
--	--------	--------



17) Recettes d'Exploitation

Recettes de la collectivité

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau	317 101,89	391 125,38	23,34
dont abonnements	116 131,64	132 322,82	13,94
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
Total recettes de vente d'eau	317 101,89	391 125,38	23,34

Recettes de l'exploitant

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau	330 614,13	364 479,10	10,24
dont abonnements	93 632,64	104 329,92	11,42
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
Total recettes de vente d'eau	330 614,13	364 479,10	10,24

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

18) **Qualité de l'eau**

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la sante Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Contrôle sanitaire	Conformité bactériologique	33	33	100%	
	Conformité physicochimique	36	35	97%	Nickel sur Marigny
Surveillance du délégataire	Conformité bactériologique	0	0		
	Conformité physicochimique	36	36	100%	

19) **Protection des ressources en eau**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2009	2010
Installation de production d'eau : Pré de la Rivière-le Puits	60%	60%
Installation de production d'eau : Pré de la Rivière-le Forage	40%	40%
Installation de production d'eau : La Fricaudière	0%	0%
Installation de production du SMAEP 4B	80%	80%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)

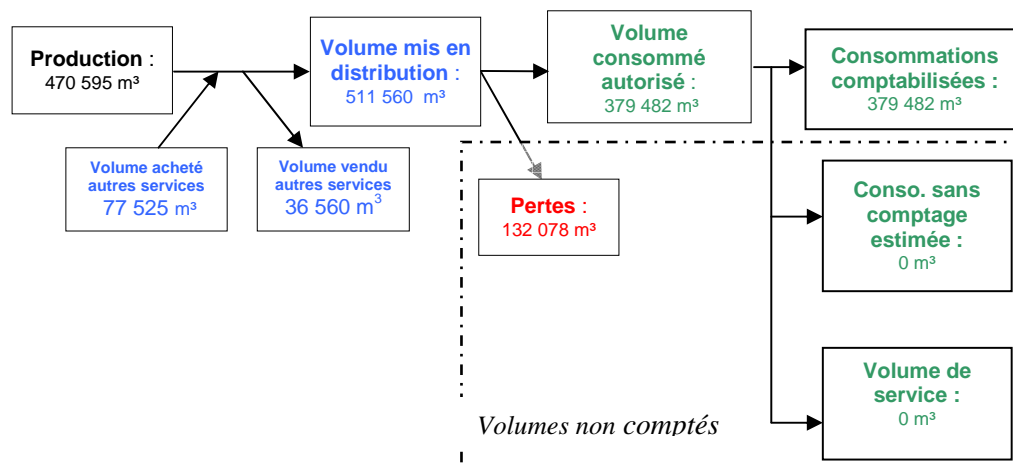
50%

20) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

		nombre de points	points obtenus
A	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % linéaire estimé du réseau de desserte	0	
	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	10
B	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
C	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
TOTAL		100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

21) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) ne sont pas évaluées.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) ne sont pas évalués.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau (%)	70,40%	75,0%	75,5%	79,7%	75,9%

- **Indice des volumes non comptés**
 =
$$\frac{\text{(Estimation consommations sans comptage + Volume de service + Pertes)}}{\text{(Longueur du réseau hors branchements)}}$$

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	2,3	1,7	1,7	1,9	2,1

- **Indice linéaire de pertes en réseau**
 =
$$\frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	2,3	1,7	1,7	1,9	2,1

22) **Renouvellement des réseaux**

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	153 600	153 600	154 976	155 009	173 458
Renouvellement de réseau (ml)	678	450	492	315	380
Taux de renouvellement	0,44%	0,29%	0,32%	0,20%	0,22%

La forte augmentation de réseau entre 2009 et 2010 est due à l'intégration des réseaux du Vert et du SIAEP de Belleville.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,29 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

23) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux Chizé - rue Duguesclin et pont de la Boutonne	271,19		
Travaux Marigny - rue de Péré	43 341,31		
Travaux Fors - extension réseau rue de l'île Grelet	8 229,08		6 880,50
Le Vert - Enregistreurs à distance	3 523,09		
St Etienne la cigogne - 10 vannes + 2 débimètres + by pass	16 306,88		
Divers extensions de réseaux	38 399,49		6 108,70

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	64	64
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	2,31%	2,11%

24) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010
Encours de la dette au 31 décembre (€)	234 981,09 €
Epargne brute annuelle (€)	186 017,06 €
Durée d'extinction de la dette année	1,26

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Les emprunts s'échelonnent jusqu'en 2026 soit sur une durée de 15 ans.

25) Amortissements réalisés

	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	77 330,19	78 282,03